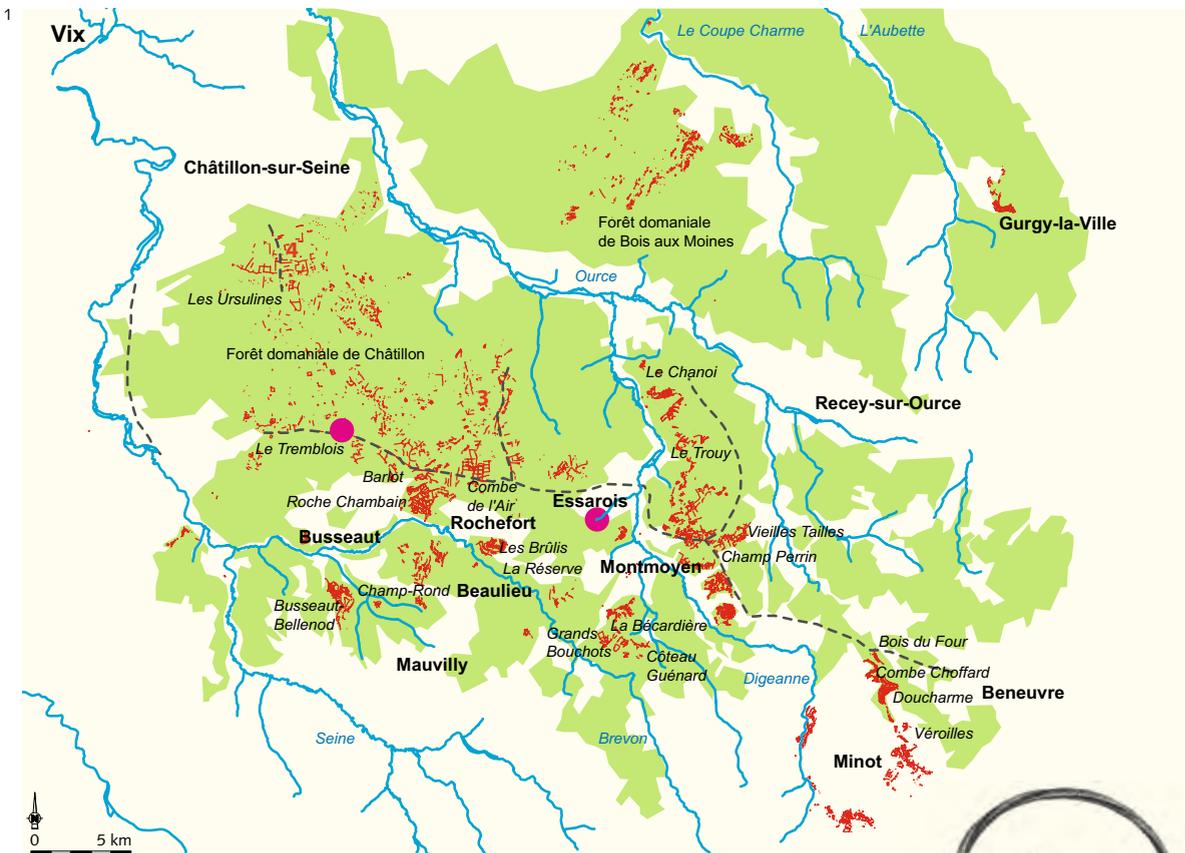




**ARCHÉOLOGIE EN BOURGOGNE**  
TERTRES ET MURÉES :  
LES FORÊTS DU CHÂTILLONNAIS (CÔTE-D'OR)



## DU TERRAIN ET DE LA MÉTHODE

1. Localisation des vestiges étudiés sous couvert forestier dans le Châtillonnais :  
 - - voies antiques  
 ■ vestiges enregistrés au GPS  
 ● sanctuaires antiques

2. Torque ouvert à jonc torsadé et à tampons hémisphériques moulurés, La Tène, 480-280 av. J.-C. (bronze).

Les forêts du Châtillonnais, dans le nord de la Côte-d'Or, sont riches de vestiges que le couvert végétal a protégés. Après la fouille de quelques *tumuli* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses informations ont été collectées à partir de photographies aériennes, de prospections pédestres, de fouilles ou de sondages. En 1997, une convention signée entre la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, Service régional de l'archéologie, et l'Office national des forêts formalise une collaboration destinée à établir un inventaire archéologique des structures encore visibles. Un enregistrement exhaustif utilisant un système de localisation par satellite (GPS) se poursuit aujourd'hui sur deux secteurs : le plateau recouvert par la forêt domaniale

de Châtillon et ses rebords surplombant les vallées de la Digeanne et du Brevon (forêts communales et privées). L'objectif initial est patrimonial : prospecter systématiquement les massifs forestiers afin de repérer les structures de pierres sèches et les reliefs créés par l'homme, les protéger de toute dégradation en les intégrant à la gestion de la forêt. Le but scientifique de cet inventaire est d'appréhender la répartition spatiale des installations humaines à l'échelle d'un terroir et à l'échelle d'un site, d'identifier leurs fonctions et leurs durées dans le temps, voire d'en comprendre les raisons. Les résultats sont intégrés au projet collectif de recherche "Vix et son environnement" centré sur l'étude de l'*oppidum* du Mont-Lassois, le site de Vix et sa proche région.



## VA ET VIENT DES SURFACES FORESTIÈRES

Les actions de l'homme sur la forêt débutent en "France" dès le Néolithique (environ - 5 500 av. J.-C.). Mais c'est à partir de l'âge du Bronze que leur impact devient perceptible : traces de gros déboisements. La pression sur la forêt est due à l'augmentation de la population et au début des activités artisanales (métallurgie, etc.). À la fin de l'Antiquité, on constate une déprise agricole, entraînant une reforestation naturelle. Au Moyen Âge, les déboisements reprennent, de plus en plus importants : essor agricole et démographique, installation de communautés monastiques, d'industries, etc. Parallèlement naissent et se développent des droits d'usage, dont la plupart perdurent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle : droit d'essartage (on défrièche, brûle et cultive un espace boisé), de pâturage,

d'affouage (exploitation du bois de chauffage), etc. En 1669, l'Ordonnance de Colbert sur la réforme des Eaux et forêts contient les premières notions de gestion forestière et d'aménagement. Malgré cela, la forêt reste toujours très sollicitée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la croissance démographique, l'essor des industries ainsi que les besoins en bois de chauffage et d'œuvre en accélèrent l'exploitation. En 1827, la mise en place de l'administration forestière et la création du Code forestier conduisent à des opérations de protection et de reboisement à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, parallèlement à la diminution des besoins en bois. Le XX<sup>e</sup> siècle voit donc l'état de la forêt s'améliorer et sa superficie augmenter : vers 1830, on estime la superficie de la forêt française à 9,5 millions d'ha alors qu'actuellement elle atteint 15,5 millions d'ha.

1. Jeune garçon tenant un petit chien provenant du *fanum* du Tremblois (calcaire).

2. Stères de bois.

3. *Cella*, sanctuaire et galerie du *fanum*, temple du Tremblois, fouilles 1958 - 1980.

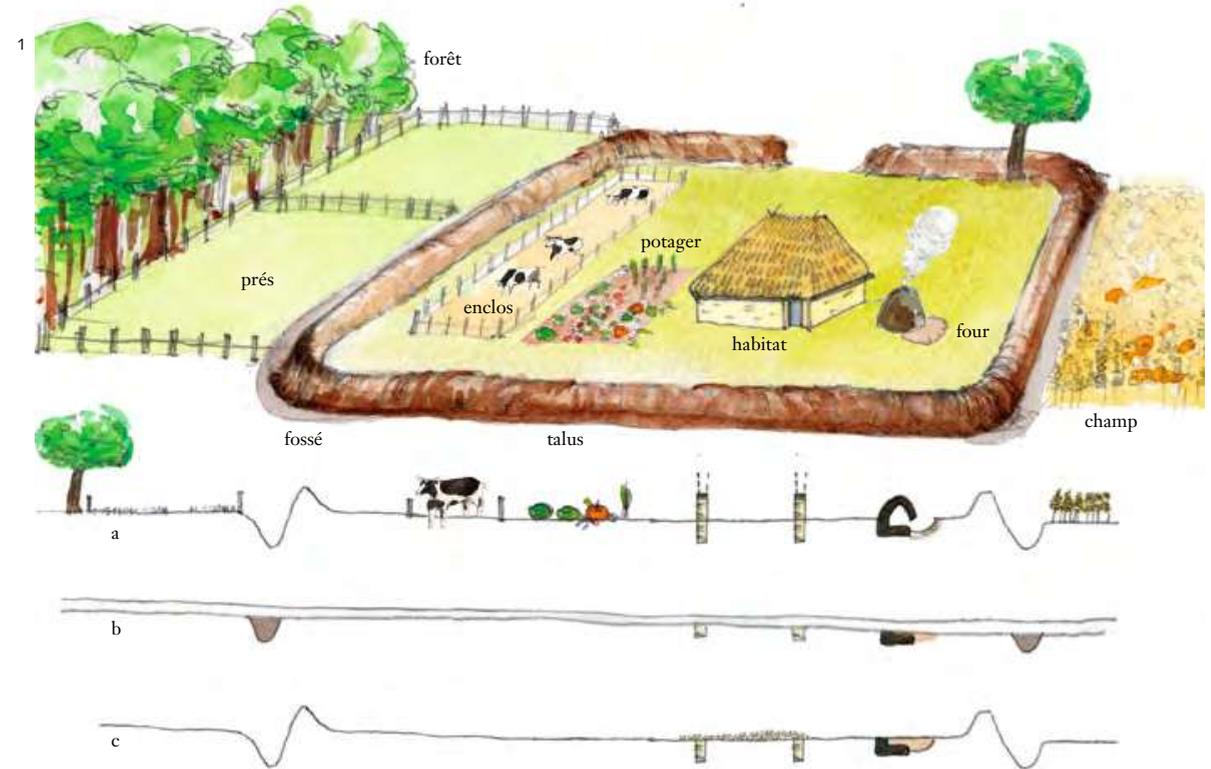


## LA FORÊT DOMANIALE DE CHÂTILLON...

1. Tilleul.
2. Érable sycomore.
3. Détails du ventre de plusieurs Sonneurs à ventre jaune.
4. Érable plane.
5. Le Sabot de Vénus, une orchidée.
6. Hêtraie.
7. Un Sonneur à ventre jaune.

La forêt domaniale de Châtillon, d'origine royale et ecclésiastique pour partie, appartient au domaine privé de l'État. Elle est donc gérée par l'Office national des forêts (ONF). D'une surface de 8 900 ha, elle se trouve sur un plateau calcaire, entaillé par des combes. Les essences dominantes sont le hêtre et le chêne. Le charme, les érables champêtres, sycomores et planes, le tilleul, les alisiers blanc et torminal, le merisier, le cormier, le frêne et quelques espèces résineuses sont également présentes. Cette forêt produit environ 30 000 m<sup>3</sup> de bois chaque année. La récolte des bois, acte technique et économique de gestion durable, assure la pérennité de la forêt dont il faut organiser le renouvellement progressif par

une récolte raisonnée. Outre sa dimension économique, l'intérêt écologique de la forêt domaniale de Châtillon est indéniable, avec la présence de milieux à forte valeur patrimoniale, comme les marais tufeux. En abritant des sources d'eau potable cette forêt protège également cette ressource. De nombreux animaux et plantes rares, tels que le Sonneur à ventre jaune, un crapaud, ou le Sabot de Vénus, une orchidée, y sont hébergés. Quant à la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier), elle y trouve un lieu de vie à sa mesure, ce qui confère à la forêt une tradition de chasse à tir et à courre. Elle est également un support de loisirs. Son réseau de sentiers équestres, VTT ou pédestres en fait un lieu de promenade et d'activités sportives privilégié.



## ... GARDIENNE DU PATRIMOINE

La forêt évolue dans le temps : occupation, exploitation, abandon, régénération, etc. Cette évolution explique la découverte, sous le couvert forestier actuel, de sites archéologiques : *tumuli* protohistoriques, *villae* gallo-romaines, murées, enclos et charbonnières - celles-ci étant directement liées à l'exploitation de la forêt. L'abondance des vestiges archéologiques dans la forêt domaniale de Châtillon la rend particulièrement représentative de ces fluctuations. Les sites archéologiques y sont potentiellement bien conservés, non seulement parce que l'érosion des sols y est moins importante que dans les milieux ouverts,

mais également parce qu'en général les actions de l'homme touchant la gestion forestière perturbent moins le sol que celles liées aux milieux agricoles et urbains.

L'aménagement de la forêt domaniale de Châtillon (document de gestion qui planifie sur 20 ans toutes les interventions qui seront menées en forêt : coupes, travaux, etc.) préconise un certain nombre de mesures destinées à préserver le patrimoine archéologique, telles que, par exemple, protéger les sols renfermant des vestiges et adapter la sylviculture et l'exploitation au patrimoine existant.

1. Schéma de reconstitution théorique d'un site et évolution de ses profils en fonction de sa localisation :

a : profil au temps de l'occupation, hypothèse b : le site abandonné se trouve dans un champ labouré, le relief en hauteur est peu à peu effacé ; le relief en creux est comblé, hypothèse c : le site abandonné se trouve sous couvert forestier, le relief est préservé, la maison effondrée constitue un petit tertre.



## LA FORÊT EN LONG, EN LARGE ET EN TRAVERS

**P**arcourir à pied les massifs forestiers, repérer tous les indices d'aménagements anciens, les localiser avec précision et les décrire, sont les aspects essentiels de la prospection en forêt. Elle peut être systématique, une parcelle après l'autre, selon des critères géographiques, ou être orientée par les observations des forestiers, des chasseurs ou des habitants des communes concernées. L'espace boisé est ainsi méthodiquement "ratissé" par deux ou trois personnes en ligne, en s'appuyant sur les limites visibles, lignes forestières par exemple. En fonction des conditions climatiques, de l'abondance des découvertes ou de la nature du couvert végétal c'est de 20 à 100 ha qui peuvent être inventoriés

en un jour. Les sorties se font en hiver, durant le repos végétatif, pour que la lecture du sol soit moins perturbée par le couvert végétal. La différence essentielle, par rapport à la prospection dans les zones labourées, réside dans l'absence de ramassage de mobilier archéologique, masqué par l'humus et les feuilles mortes. Suite à cet inventaire, des sondages ou des prospections au détecteur de métaux peuvent être réalisés, afin de préciser la fonction (habitat, atelier, funéraire, etc.) et la datation des vestiges repérés. Du point de vue légal, les prospections et les sondages nécessitent obligatoirement l'accord écrit des propriétaires des parcelles prospectées et une autorisation préfectorale spécifique.



## JAMAIS PERDU !

**E**n forêt, au sein d'un couvert végétal dense, la principale difficulté demeure la localisation précise des vestiges. L'utilisation d'un système de positionnement par satellite (Global Positioning System, GPS) a donc révolutionné la pratique des archéologues. Portable, puissant et précis, il enregistre, à partir du nombre, de la position et de l'altitude des satellites, les coordonnées géographiques de chaque point. Il consigne également les données annexes issues d'un "dictionnaire" ou "carnet de terrain" créé pour l'occasion : type de structure, dimensions, observations particulières. Chaque vestige repéré est symbolisé

soit par un point pour les structures isolées - tertre, pierre dressée, pierrier, etc. - soit par des lignes pour les structures linéaires - talus, murée, épaulement, etc. - ou encore par des polygones - zone de carrière, etc. Le même système permet de retrouver un élément précédemment détecté. Par la suite, les données du boîtier portable sont exportées sur un ordinateur et comparées aux données satellitaires enregistrées dans le même laps de temps par une antenne fixe. Un programme informatique réalise une correction entre les deux sources de données et améliore la précision des localisations.

1. Tumulus du Gros-Meurger fouillé anciennement.

2. Murée en pierres recouverte de mousse.

3. Les vestiges toujours en élévation du Château de Rochelimaud dans la forêt de Nod-sur-Seine.

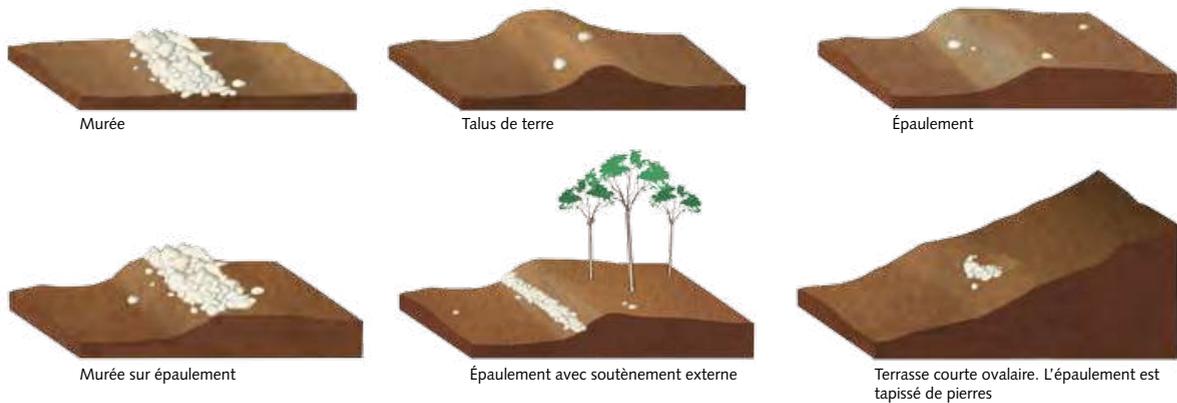
4. Relevé au GPS : le GPS est constitué d'une antenne satellite incluse dans un boîtier portable avec un écran couleur. Une personne munie du récepteur GPS peut connaître et enregistrer sa position et s'orienter sur terre ou sur mer, dans l'air ou dans l'espace au voisinage de la Terre !

# DIFFÉRENTES STRUCTURES RENCONTRÉES

Les vestiges inventoriés se répartissent en deux catégories : les structures en relief et celles en creux. Tout ce qui se trouve enfoui, sans indice hors du sol, passe forcément inaperçu, sauf si des objets apparaissent

dans les taupinières, les rejets de terriers ou dans les chablis (dépression due au déracinement d'un arbre ; l'arbre déraciné est appelé lui-même chablis par les forestiers).

Schémas théoriques de la topographie naturelle liée à certaines structures rencontrées.



Coffre funéraire dans un tertre      Tertre de pierres      Tertre allongé démoussé avant fouille

**Tertres** : tas de pierres, ronds ou allongés. Certains, rares, sont des *tumuli* (tombes), d'autres des bâtiments effondrés, beaucoup sont de simples tas résultant d'un épierrement, ils sont isolés ou groupés, parfois alignés.



Dalle levée

**Pierres levées** : parfois intégrées dans les murées ou marquant leur extrémité, elles peuvent être aussi isolées et s'apparenter à de petits menhirs ou à des bornes.



Hérisson d'une voie antique dégagé de l'humus



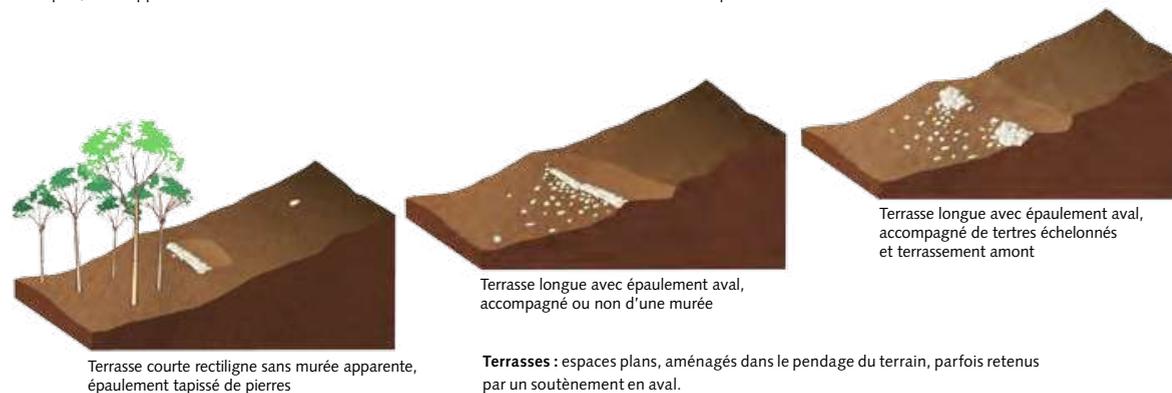
Mine de fer



Anciennes carrières

**Voies** : chemins anciens traversant la forêt d'un village à l'autre ou larges voies antiques, sans rapport avec l'habitat actuel.

**Mines et carrières** : en puits ou en larges excavations, elles servaient à l'exploitation du minerai de fer ou d'un banc calcaire.

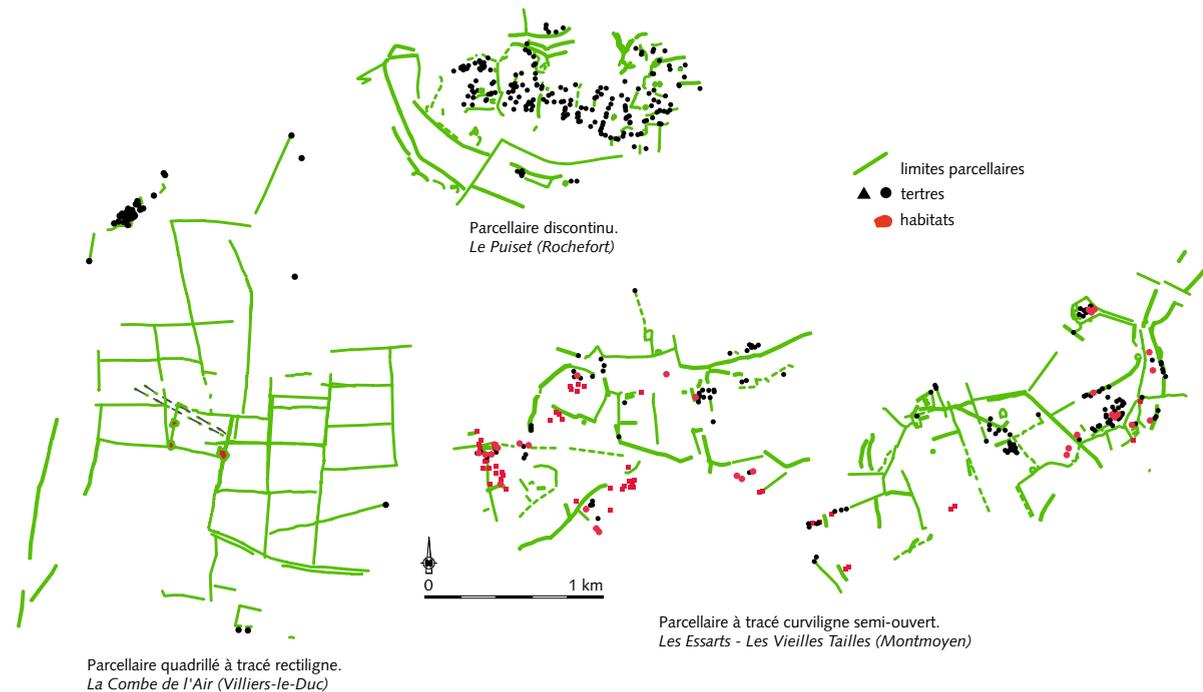


Terrasse courte rectiligne sans murée apparente, épaulement tapissé de pierres

Terrasse longue avec épaulement aval, accompagné ou non d'une murée

Terrasse longue avec épaulement aval, accompagné de tertres échelonnés et terrassement amont

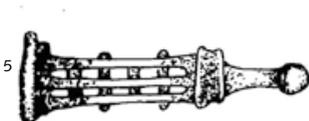
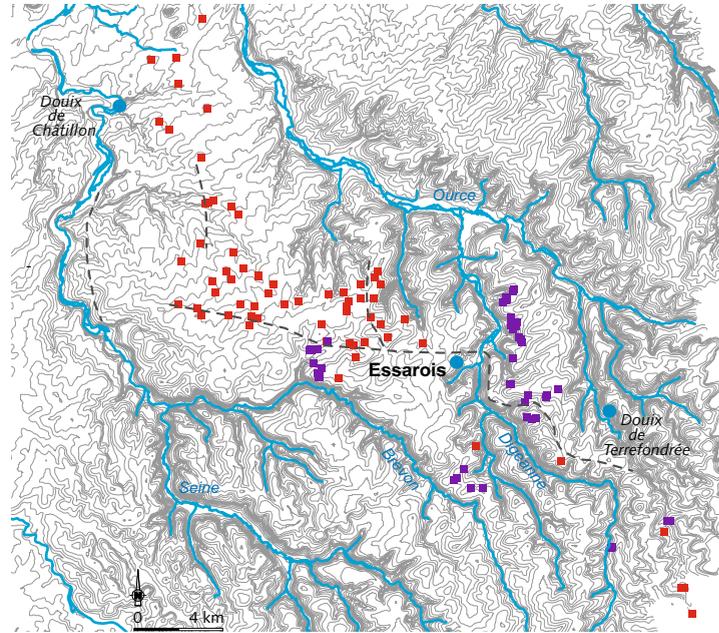
**Terrasses** : espaces plans, aménagés dans le pendage du terrain, parfois retenus par un soutènement en aval.



Parcelle à tracé rectiligne. La Combe de l'Air (Villiers-le-Duc)

Parcelle à tracé curviligne semi-ouvert. Les Essarts - Les Vieilles Tailles (Montmoyen)

**Limites parcellaires** : liées aux voies ou indépendantes, elles définissent des espaces qui se referment parfois sur 3 ou 4 côtés pour former des enclos. Elles sont constituées de murées (accumulations linéaires de pierres), de talus, de fossés ou encore d'épaulements. Ces limites peuvent être isolées ou associées, rectilignes ou courbes.

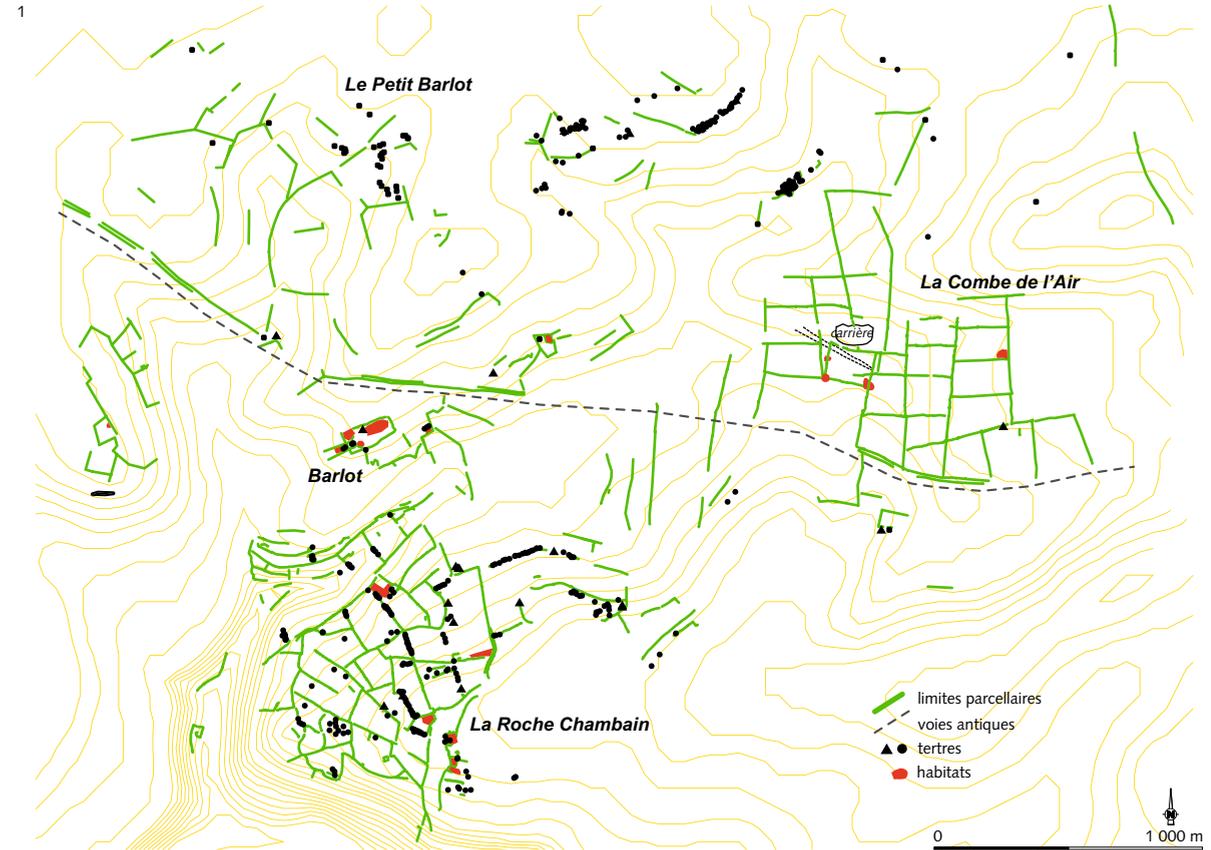


## INFORMATISATION...

- 1, 6. Murets de bornage.
2. Carte de répartition des habitats : sur le plateau, on trouve surtout les habitats en dur et sur les rebords, les habitats en matériaux périssables :
  - voies antiques
  - habitats en dur, repérés en prospection GPS, par photographie aérienne ou mention bibliographique
  - habitats en matériaux périssables, repérés au détecteur de métaux et localisés au GPS
  - Sanctuaires de source
3. Pierre levée dite du "Cheval Blanc".
4. Tertre de pierres dans la forêt de la Chaume.
5. Fibule à arc bombé ajouré, I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (bronze) le Trouy.

Les données issues du GPS sont exportées dans un logiciel de SIG (système d'information géographique) où elles sont organisées sous forme de couches, chacune contenant des objets géographiques de même type : voies, bâtiments, *tumuli*, limites parcellaires,

etc. Des cartes sont alors produites en superposant ou en associant les données de ces différentes couches. Elles rendent compte des résultats de la prospection et permettent d'analyser la répartition spatiale des structures par croisement d'informations.



## ... ET INVENTAIRE DES DONNÉES

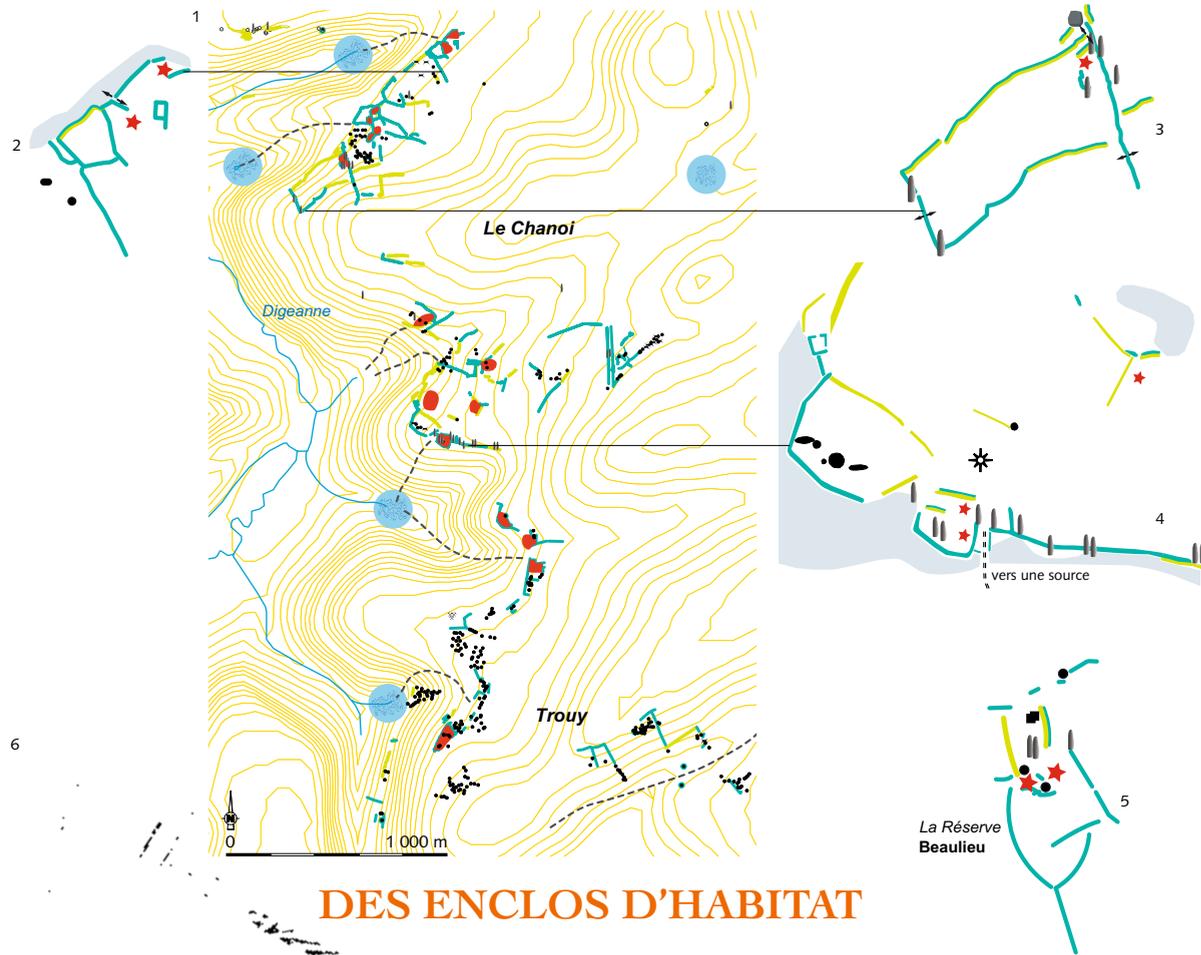
En 2010, après plusieurs années de prospection, ce sont près de 4000 ha qui ont été inventoriés dans la forêt domaniale de Châtillon et environ 2 500 ha dans les forêts communales des vallées de la Digeanne et du Brevon. On compte ainsi plus de 10 000 tertres, 3 900 limites parcellaires, 500 bornes ou pierres levées, 450 mines ou carrières, 300 terrasses aménagées et plus de 200 chemins ou voies. Un simple regard sur les photographies aériennes des plateaux calcaires de Côte-d'Or, au-delà du Châtillonnais forestier, montre que, s'il y avait des vestiges aussi ténus que ceux repérés dans les forêts, ils ont été depuis longtemps arasés et détruits par les labours.

Les sites du secteur archéologique forestier du Châtillonnais ne renferment toutefois que peu d'éléments de datation. Les analyses spatiales permettent cependant une réflexion globale sur les influences exercées par le relief ou la géologie sur le choix des installations humaines.

1. Enclos d'habitats dans le parcellaire ; à l'est, à la Combe de l'Air, on retrouve des vestiges d'habitats en dur.
2. Pierre levée en bordure d'un chemin.



3. Potin gaulois (Eduen) : le droit représente une tête casquée, le revers un cheval marin sur une ligne d'eau, 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (bronze).



## DES ENCLOS D'HABITAT

1. Carte de localisation des structures surplombant la Digeanne :

- murées
- murées sur épaulements
- épaulements
- tertres
- habitats
- marais
- passages aménagés
- pierres levées
- extraction

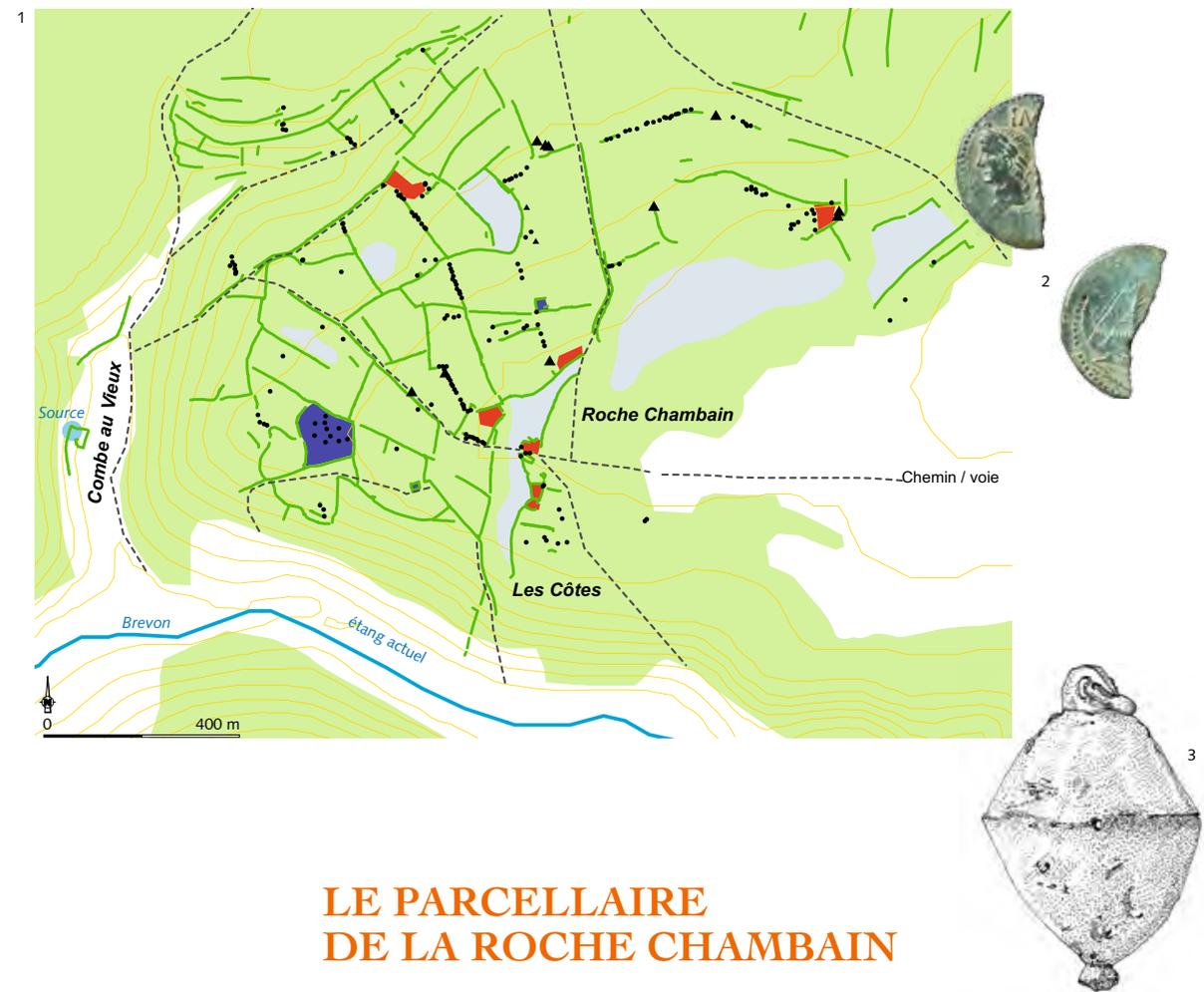
lapiaz : formation géologique de surface dans les roches calcaires créée par le ruissellement des eaux de pluies qui dissolvent la pierre

2, 3, 4, 5. Différentes formes d'enclos entourant des habitats composés de matériaux périssables.

6. Louche à manche à double torsade. La Tène B, vers 250 av. J.-C. le Trouy.

Les rebords des vallées de la Digeanne et du Brevon, sont occupés par de nombreuses structures dont les plus connues sont les nécropoles hallstattiennes de Minot et, sur la commune de Terrefondrée, le camp fortifié, non daté, de Châteaubeau. Après étude typologique des vestiges en élévation et prospections au détecteur, une cinquantaine d'habitats en matériaux périssables, bois et torchis, a été identifiée. Les structures visibles appartiennent non pas aux maisons, mais aux enclos de pierre qui entourent l'espace habité. Des pierres dressées marquent les passages ou l'angle des enclos. Les plans se caractérisent par leur irrégularité et la sinuosité de certains segments expliquée par l'extrême dépendance au relief, les murées s'incurvant en fonction de la topographie.

À Essarois, par exemple, une vingtaine de petits habitats entourés d'enclos semi-ouverts est disposée en "ruban" sur l'extrême rebord du plateau (Trouy-Chanoi), et desservie par deux voies anciennes. Des tertres et des murées délimitent des terrasses et des enclos incomplets ou fermés. Des chemins sinueux, dégagés dans le lapiaz, relient les habitats à des sources. Les objets recueillis dans les enclos évoquent une économie vivrière, combinant des ressources agro-pastorales (clochettes) et une agriculture rendue possible par de longues terrasses aménagées (pique-bœuf, soc, coutre), ainsi que le travail du fer (scories, outils spécifiques). L'occupation de ces habitats s'échelonne d'environ 350 av. J.-C. jusqu'au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.



## LE PARCELLAIRE DE LA ROCHE CHAMBAIN

Le lieu-dit, La Roche Chambain, présente un parcellaire quadrillé irrégulier d'environ 90 ha. Les structures encore en élévation sont implantées sur le rebord du plateau surplombant la vallée du Brevon où les bancs de lapiaz sont très abondants. Ce territoire se caractérise par de vastes parcelles dont 24 fermées sur leurs 4 côtés, leur surface variant de 0,4 ha à 2,2 ha. Elles sont de formes irrégulières ; certaines tendent vers une forme rectangulaire, d'autres intègrent des murées curvilignes, en particulier des murées de soutènement, quelques-unes très puissantes. La majorité des parcelles s'orientent selon des axes nord-sud et est-ouest matérialisés chacun par un chemin ancien.

3 chemins descendent du rebord vers des sources. L'ensemble témoigne de gros travaux d'aménagement et d'une adaptation au relief avec la volonté d'occuper la totalité de ce secteur. On n'y a reconnu aucun pierrier quadrangulaire avec pierre taillée évoquant les constructions antiques de la Combe de l'Air voisine. En revanche des habitats en matériaux périssables sont identifiés par de petits enclos imbriqués dans le parcellaire. Ils sont datés, grâce au mobilier retrouvé, fibules, tessons et monnaies de 300 av. J.-C. au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

1. Hypothèses d'interprétation des différentes fonctions du parcellaire :

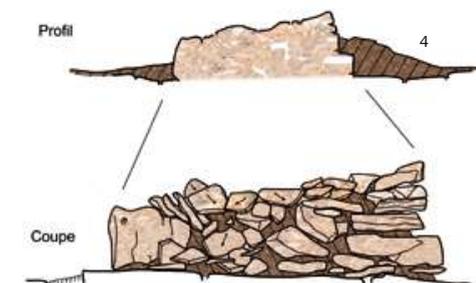
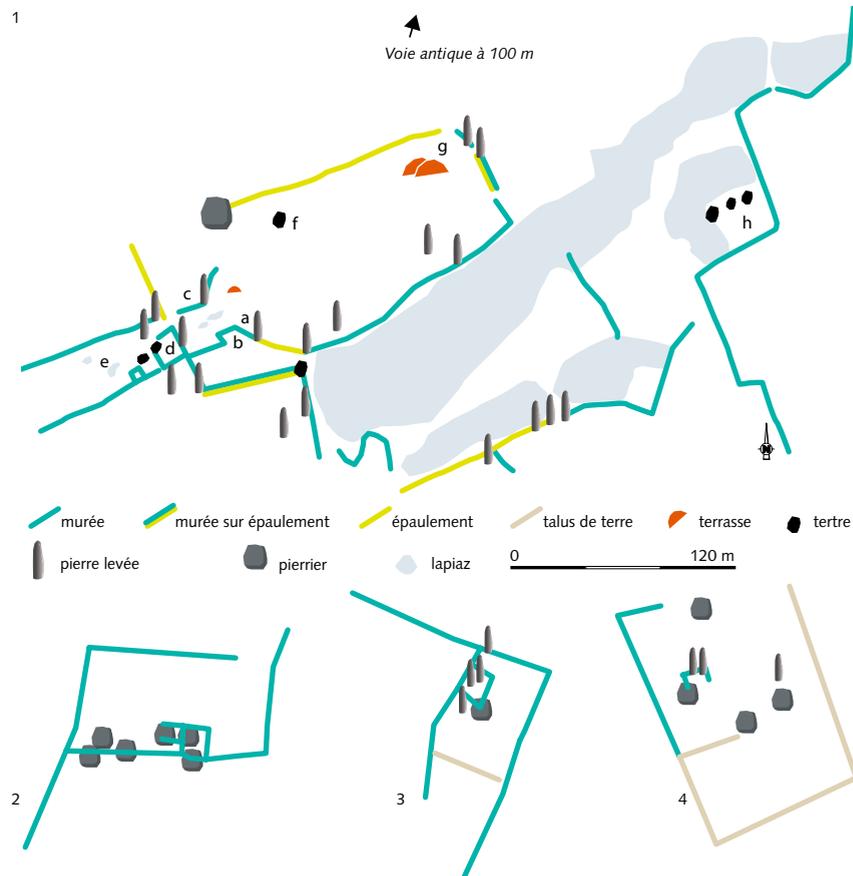
- limites parcellaires
- habitats
- funéraires ou cultuels
- lapiaz incultivable

2. Moitié de *dupondius* augustéen (Nîmes, 8-3 av. J.-C.). Le droit représente la tête rostrée d'Agrippa et le revers la moitié d'un crocodile enchaîné à une palme (laiton). La monnaie est coupée en deux pour pallier la pénurie de petite monnaie que la Gaule a connue au début de l'Empire.

3. Poids de balance de 1,340 kg, contexte gallo-romain (fer).

4. Fibule à charnière à arc mouluré cruciforme, 30 av. J.-C. à 50 ap. J.-C. (bronze).





1. Enclos de Barlot (Villiers-le-Duc) : a, c, e : ateliers de métallurgie  
b, d : habitats constitués de matériaux périssables  
f, h : tertres  
g : terrasses et/ou habitat antérieur

2, 3, 4. Exemples d'enclos entourant des fermes gallo-romaines sur le plateau.

5. Une clairière.

6. Face nord de la "Bornes des quatre seigneurs" à Montmoyen : pilier représentant 4 divinités gallo-romaines.

## L'OCCUPATION ANTIQUE DE LA FORÊT

À la période antique, ce secteur du pays lingon est traversé par une voie importante qui relie les agglomérations de Beneuvre et Vertault. Plusieurs sanctuaires sont connus : les Douix de Châtillon et de Terrefondrée, les *fana* du Tremblois et d'Essarois. On recense 66 fermes antiques, principalement situées sur le plateau, constituées, le plus souvent, d'un clos parallélépipédique, renfermant un ou plusieurs pierriers. La fouille de la *villa* de la Pépinière a montré que, sous ces pierriers, on trouvait des bâtiments carrés ou rectangulaires. Ces habitats en dur sont éloignés d'un point d'eau (près de la moitié sont à plus de 3 km et seulement 4 à moins de 500 m), mais ils peuvent intégrer des lieux de captage (mares, puits). Certains enclos protohistoriques

sont toujours occupés durant l'antiquité. C'est le cas de celui de Barlot, qui s'étend sur 1,5 ha à proximité de la voie antique. Un gros pierrier aplati - bâtiment effondré - accompagne des subdivisions complexes, matérialisées par des murées à angles droits, des dalles dressées et des tertres. Ces "cellules" délimitent des espaces d'habitat en matériaux périssables avec fondations en pierres, et des espaces d'atelier métallurgique (battitures, déchets de fer, et coulures). Le lapiaz voisin est exploité pour sa pierre. On devine donc deux modes de vie : des fermes qui montrent des indices évidents de romanisation et aménagent de vastes espaces selon un modèle géométrique et une occupation du sol plus traditionnelle, fondue dans le paysage pour profiter de ressources variées.

## AU DELÀ DE LA PROSPECTION

Les informations chronologiques fournies par le mobilier métallique restent insuffisantes ; les autres objets, comme la céramique, sont dissimulés dans l'humus. Il faut donc procéder à des sondages, afin de mieux caractériser certaines catégories de vestiges. Ces fouilles, de dimensions réduites, ont d'abord porté sur des structures linéaires : murées, épaulements, terrasses. Elles ont montré que les murées ne résultaient pas d'un épierrement aléatoire, mais comportaient fréquemment une architecture interne cohérente et des murs avec parements. L'une d'elles était associée à un sol cultivé, profond, qui a pu être daté, par le <sup>14</sup>C - radiocarbone -, du IX<sup>e</sup> siècle après J.-C. À l'inverse, les tertres de pierres, jusqu'à 10 m

de diamètre, participent d'un système de délimitation antique ou sont de simples tas d'épierrements liés à d'anciennes mises en valeur agricoles de la forêt. L'un d'eux, cependant, comportait un véritable "coffre" funéraire, contenant quelques ossements humains. Vu leur nombre, il sera impossible de caractériser et dater chaque structure, mais certains ensembles homogènes peuvent faire l'objet d'analyses détaillées et de comparaisons avec des sites similaires étudiés dans d'autres environnements (grands décapages de l'archéologie préventive). Une partie des données acquises dévoile également des aspects méconnus du terroir de l'*oppidum* du Mont Lassois, à Vix ; loin des aménagements monumentaux du pouvoir aristocratique se dessine le cadre de vie très rural du petit peuple.

1, 2. Photo d'une partie d'un tertre et coupe ; ce tertre de pierres correspond à un tas d'épierrement posé sur la roche affleurante.

3, 4. Photo, profil et coupe d'une murée parementée construite sur le rocher.

5. Murette périphérique limitant un tertre circulaire.

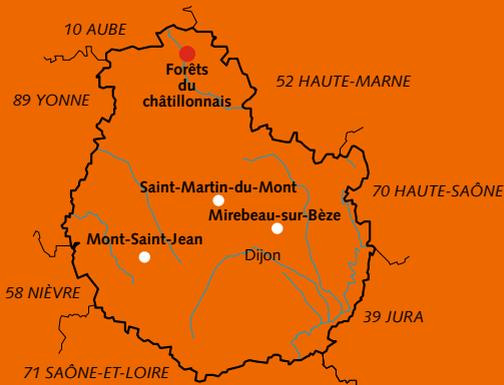
6. Fouille d'un coffre en dalles de pierre, avec cloisonnement interne.

## L'ÉTAT ET LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le Ministère de la Culture, en application du Livre V du Code du Patrimoine, a pour mission d'inventorier, protéger et étudier le patrimoine archéologique. Il programme, contrôle et évalue la recherche scientifique dans les domaines de l'archéologie préventive (liée à des travaux d'aménagement) et de la recherche programmée (dont la seule raison est scientifique). Il concourt à la diffusion des résultats auprès de tous les publics. La mise en œuvre de ces missions est confiée aux Directions Régionales des Affaires Culturelles (Services Régionaux de l'Archéologie). L'État a souhaité que la Bourgogne constitue un pôle d'excellence en matière d'archéologie programmée en installant à Bibracte un centre archéologique européen. De ce fait, la thématique des "oppida" (Alésia, Vix, Bibracte...) est une priorité affichée de la recherche régionale, au côté d'autres relatives à la préhistoire (Arcy, Mellecey) ou au Moyen Âge : habitats (Saint-Martin-du-Mont) et lieux de culte (cathédrale d'Auxerre, Cluny). Afin d'attirer sur ces problématiques des équipes de chercheurs de toute l'Europe, d'assurer leur mise en réseau et de permettre la diffusion rapide de leurs résultats, la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne consacre à ces opérations un budget annuel d'environ 750 000 euros.

### LÉGISLATION ET ARCHÉOLOGIE

Le patrimoine archéologique est protégé et sa destruction interdite, qu'il s'agisse de vestiges visibles ou qu'ils soient enfouis et contenus dans un terrain. Le code pénal prévoit des sanctions en cas de destruction ou de détérioration d'une découverte archéologique faite fortuitement, ou au cours de fouilles. Il peut arriver qu'à la suite de travaux des sites et vestiges archéologiques non connus jusqu'alors soient mis au jour accidentellement. Dans ce cas, la déclaration de cette découverte est obligatoire auprès du maire de la commune ou du Service régional de l'archéologie. Jusque là, le propriétaire du terrain est responsable de la conservation des vestiges mis au jour : les éventuels travaux destructifs doivent bien sûr être interrompus. Les recherches archéologiques sont réglementées par le code du patrimoine. Le principe est simple : toute intervention archéologique (sondage, fouille ou prospection), notamment l'utilisation de détecteurs de métaux, doit être autorisée préalablement par l'État. L'autorisation du propriétaire du terrain est par ailleurs indispensable.



Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'ONF a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités relevant du Régime forestier, ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'État. L'ONF gère ainsi en métropole 1,8 millions d'ha de forêts domaniales et 2,9 millions d'ha de forêts communales, départementales, régionales ou d'établissements publics. L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt bois et le développement des territoires.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Musée du Pays Châtillonnais**  
**Trésor de Vix :**  
14, rue de la Libération  
21400 Châtillon-sur-Seine  
Tél. : 03 80 91 24 67  
Fax : 03 80 91 51 76  
site : www.musee-vix.fr  
mail : musee@chattillonnais.fr

**Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin :**  
9 h à 12 h et 14 h à 18 h  
tous les jours.  
**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :**  
10 h à 19 h tous les jours.  
**Fermé les 1<sup>er</sup> janvier ;**  
**1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.**  
Visites guidées sur réservation  
(pour les groupes à partir  
de 10 personnes).

**Maître d'Ouvrage**  
Communauté de communes  
du Pays Châtillonnais

**ARCHÉOLOGIE  
EN BOURGOGNE**  
Publication de la DRAC  
Bourgogne - Service  
Régional de l'Archéologie  
39 - 41 rue Vannerie  
21000 Dijon  
tél. : 03 80 68 50 50

**Responsables scientifiques  
du projet :**  
Yves Pautrat /  
SRA - DRAC Bourgogne  
Dominique Goguey /  
Université de Savoie

**Textes :**  
Anne Charmot /  
SRA - DRAC Bourgogne  
Dominique Goguey  
Yves Pautrat  
Suzy Reverte / ONF  
Cécile Dardignac / ONF

**Crédit photographique :**  
Christian Fischer,  
in Wikipedia  
Dominique Goguey  
Jean-Louis Maigrot  
Yves Pautrat  
Laurent Popovitch  
Musée du Pays Châtillonnais  
Suzy Reverte

**Plans et relevés :**  
Jacky Bénard  
Jean-Robert Bourgeois  
Dominique Goguey  
Yves Pautrat

**Schéma page 5 :**  
Céline Henry d'après l'ONF

**Directeur de collection :**  
Agnès Rousseau-Deslandes  
SRA - DRAC Bourgogne

**Maquette :**  
Laurent Jacquy

**Graphisme :**  
Céline Henry

**Impression :**  
Filiigrane-Nitry

ISSN : 1771 - 6640  
Dijon, 2010

Châtillonnais  
en bourgogne  
trésors de vix

